

Venir au CSI



Accès transport

- **Métro** : ligne 8 (arrêt Charenton-Ecoles)
- **Bus** : ligne 24, 77, 103, 111, 180 ou 325
- **RER** : ligne D (arrêt Gare de Maisons Alfort / Alfortville)
- **Autoroute** : A4, sortie Saint-Maurice



www.hpevm.fr/Centre-suivi-insertion-apres-atteinte-cerebrale-acquise/5/138/5



www.hpevm.fr

CSI

14, rue du Val d'Osne
94410 Saint-Maurice

Porte E1 (entrée orange)

Secrétariat :
01 43 96 65 00
01 43 96 65 37

csi@ght94n.fr

Coordinateur :
01 43 96 65 22

Pôle SMR enfant

© Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne - Juin 2024 - Image de freepik

Centre de suivi et d'insertion pour enfant et adolescent après atteinte cérébrale acquise



Centre de suivi et d'insertion
pour enfant et adolescent
après atteinte cérébrale acquise

Présentation

Le **centre de suivi et d'insertion** (CSI) est un établissement médico-social rattaché au pôle de soins médicaux et de réadaptation enfants (SMRE), géré par les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne (HPEVM).

Il accompagne les jeunes après lésion cérébrale acquise et leur famille, dans leur milieu de vie.



[Pour qui ?

Le public

Le CSI s'adresse aux **enfants et adolescents de 0 à 25 ans**, habitant en Île-de-France, après une lésion cérébrale acquise (traumatisme crânien, tumeur cérébrale, AVC, encéphalite...).

[Comment ?

Comment en bénéficier ?

Suite à un besoin ou une demande exprimée par le jeune ou sa famille lors d'une consultation externe avec un médecin du service des pathologies neurologiques acquises de l'enfant des HPEVM.

Quelles sont les modalités ?

- **sur rendez-vous**,
- **sans accord préalable** de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- **sans participation financière**, le CSI étant financé par l'assurance maladie.

[Les prestations

L'équipe de professionnels, formée aux spécificités de la lésion cérébrale acquise (LCA), propose selon le(s) besoin(s) identifié(s) :

- un **accompagnement continu et individualisé** du jeune et de sa famille pour :
 - évaluer la situation en pluridisciplinarité,
 - élaborer le projet du jeune : accompagner le jeune et sa famille dans la compréhension des conséquences de la lésion, dans l'intégration et/ou l'orientation scolaire ou professionnelle, dans l'insertion sociale,
 - coordonner les actions avec les différents intervenants autour du jeune.
- une **évaluation des conséquences** de la lésion et des préconisations par :
 - une consultation médicale,
 - des bilans en neuropsychologie et/ou en ergothérapie et/ou en orthophonie.
- une **intervention ciblée et ponctuelle** auprès :
 - des jeunes et/ou leur famille,
 - des professionnels qui interviennent auprès de ces jeunes.

Recherche/formation

Le CSI contribue également au développement et à la diffusion des connaissances sur la lésion cérébrale acquise.

Les professionnels de l'équipe participent régulièrement à des projets de recherche.

[Une équipe pluridisciplinaire

Trois équipes pour vous aider

- deux équipes mobiles d'accompagnement, en capacité de se déplacer au domicile, dans les établissements scolaires (...) et d'accompagner les jeunes et leur famille dans la construction de leur projet et dans sa mise en œuvre,
- une équipe d'évaluation des conséquences des tumeurs cérébrales, dont une antenne basée au centre Gustave Roussy et une au CSI.

Les professionnels des équipes

- assistants sociaux
- coordinatrice
- éducateurs spécialisés et de jeunes enfants
- ergothérapeutes
- médecin (MPR/pédiatre)
- orthophoniste
- psychologues spécialisés en neuropsychologie
- secrétaires